

## Risques naturels et technologiques

ALVIMARE

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

**IMPORTANT**  
Conserver  
soigneusement  
ce document

### LE MOT DU MAIRE

« Notre commune est essentiellement exposée à 2 risques majeurs : le risque mouvement de terrain et le risque transport de matières dangereuses. »

Par le passé, la commune d'Alvimare a également été touchée par le risque inondation. Des travaux ont été réalisés afin de limiter fortement ce risque. Cependant, lors d'épisodes pluvieux à caractère exceptionnel, nous pourrions à nouveau être confrontés aux inondations. Même si les dangers sont localisés dans certaines parties du territoire communal, il me paraît utile de vous informer également sur ce phénomène naturel.

Le présent document a pour objectif de vous présenter tous les risques naturels et technologiques auxquels nous pourrions être exposés et de vous faire connaître les consignes de sécurité pour vous protéger.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le Maire,

Michel LEMERCIER

La commune d'**ALVIMARE** est exposée à :

■ 1 risque naturel



Mouvement de terrain  
(falaise et cavités souterraines)

■ 1 risque technologique



Transport de matières dangereuses

### L'INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS

L'article L.125-2 du code de l'environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent." Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

MAIRIE  
de  
ALVIMARE

Conformément aux articles R125-9 à R125-14 du code de l'environnement, ce document a été établi en juin 2006 par la mairie d'Alvimare au vu des connaissances locales et des informations transmises par la préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC 76) en collaboration avec les services de la direction départementale de l'équipement (DDE 76), la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE 76), le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 76).



PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME



## Le risque inondation

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous, fermez portes, fenêtres et aérations



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Libérez les lignes pour les secours

### Situation

- Les risques d'inondation peuvent être dus à des phénomènes de ruissellement provenant des plaines agricoles, suite à de fortes précipitations.
- Des dommages ont été constatés par arrêté de catastrophe naturelle pour les inondations de juin et décembre 1993 (arrêtés des 20/08/1993 et 11/01/1994), janvier 1995 (arrêté du 06/02/1995), ainsi que décembre 1999 (arrêtés des 29/12/1999 et 07/02/2000).
- En mai 2000, des ruissellements importants provenant de la voie communale n° 404 et du centre bourg ont touché une habitation. Un sous-sol a également été inondé au lotissement « le Pif à tous » et des coulées de boue ont été observées sur une exploitation agricole.

### Prévention

- Le syndicat mixte du bassin versant de la Valmont, ainsi que les communautés de communes de Cœur de Caux et de la Valmont, réalisent des études et des travaux coordonnés en matière de lutte contre les inondations sur l'ensemble du bassin versant (bassins de rétention d'eau, mares, etc.).
- Depuis la réalisation de travaux par la commune, aucune habitation n'a été touchée par des inondations suite à des fortes pluies.



## Le risque mouvement de terrain (cavités souterraines)

Les principales consignes de sécurité



Évacuez l'habitation si elle est menacée



Éloignez-vous de la zone instable

### Situation

- Un inventaire des cavités souterraines a été réalisé en 1984. Avec l'enquête départementale de 1995 et les informations postérieures, ce sont environ 80 indices qui ont été répertoriés.
- Des dommages ont été constatés par arrêté de catastrophe naturelle pour un effondrement de terrain au lieu-dit « Petit Blanque » en janvier 1995. En octobre 2004, 11 indices ont été répertoriés à proximité de la ligne SNCF hors de son emprise.
- Le BRGM a répertorié 4 indices supplémentaires sur le territoire communal (source : site [www.bdcavite.net](http://www.bdcavite.net) et [www.bdmvt.net](http://www.bdmvt.net)).

### Prévention

- Un recensement est en cours de réalisation par le bureau d'études INGETEC et intégrera une nouvelle cartographie au plan local d'urbanisme (PLU) en cours de révision.
- La cartographie réalisée dans ce document sera donc modifiée en fonction de l'actualisation des données.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière, dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'État les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du code de l'environnement).



## Le risque transport de matières dangereuses

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous



Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur



Écoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas



Libérez les lignes pour les secours

### Situation

- Le transport de matières dangereuses à ALVIMARE a lieu par voie routière et voie ferrée.
- Le principal axe routier concerné est la route nationale RN 15.
- La ligne SNCF est utilisée régulièrement pour le transport de matières dangereuses.

### Prévention

- Une réglementation rigoureuse portant sur :
  - la formation des personnels de conduite,
  - la construction de citerne selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques,
  - l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité).
- Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.



## Information

- La préfecture dispose d'un système d'alerte téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

02.35.96.02.12 Mairie d'ALVIMARE

02.32.76.50.00 Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) ☎ [www.seine-maritime.pref.gouv.fr](http://www.seine-maritime.pref.gouv.fr)

### Risques naturels

02.35.58.53.27 Direction Départementale de l'Equipement (DDE) ☎ [www.seine-maritime.equipement.gouv.fr](http://www.seine-maritime.equipement.gouv.fr)

08.92.68.02.76 Répondeur Météo-France ☎ [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

### Risques technologiques (transport de matières dangereuses)

02.35.52.32.00 Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)  
☎ [www.haute-normandie.drire.gouv.fr](http://www.haute-normandie.drire.gouv.fr)

www.prim.net Site Internet du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

http://rme.ac-rouen.fr Site Internet de l'Académie de Rouen

## Consignes de sécurité dans tous les cas

### 1/ Abritez-vous

### 2/ Écoutez la radio

### 3/ Respectez les consignes formulées par les autorités

FRANCE BLEU Haute-Normandie : 100.1 FM

FRANCE INTER : 96.5 FM

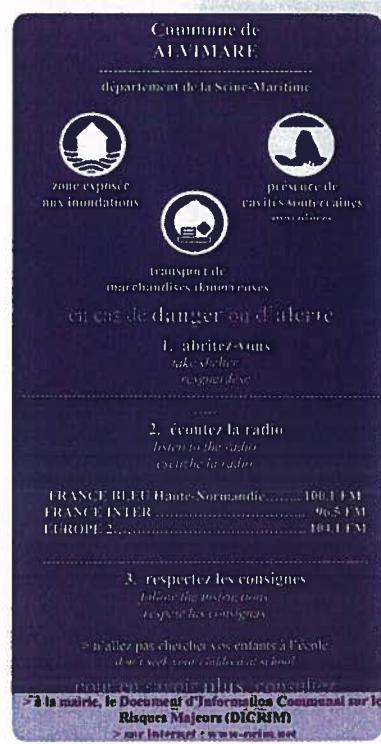
EUROPE 2 : 104.1 FM

## Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et terrains suivants :

- établissements recevant du public (R.123.2 du code de la construction et de l'habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),
- immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie risque par risque les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m<sup>2</sup> pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.

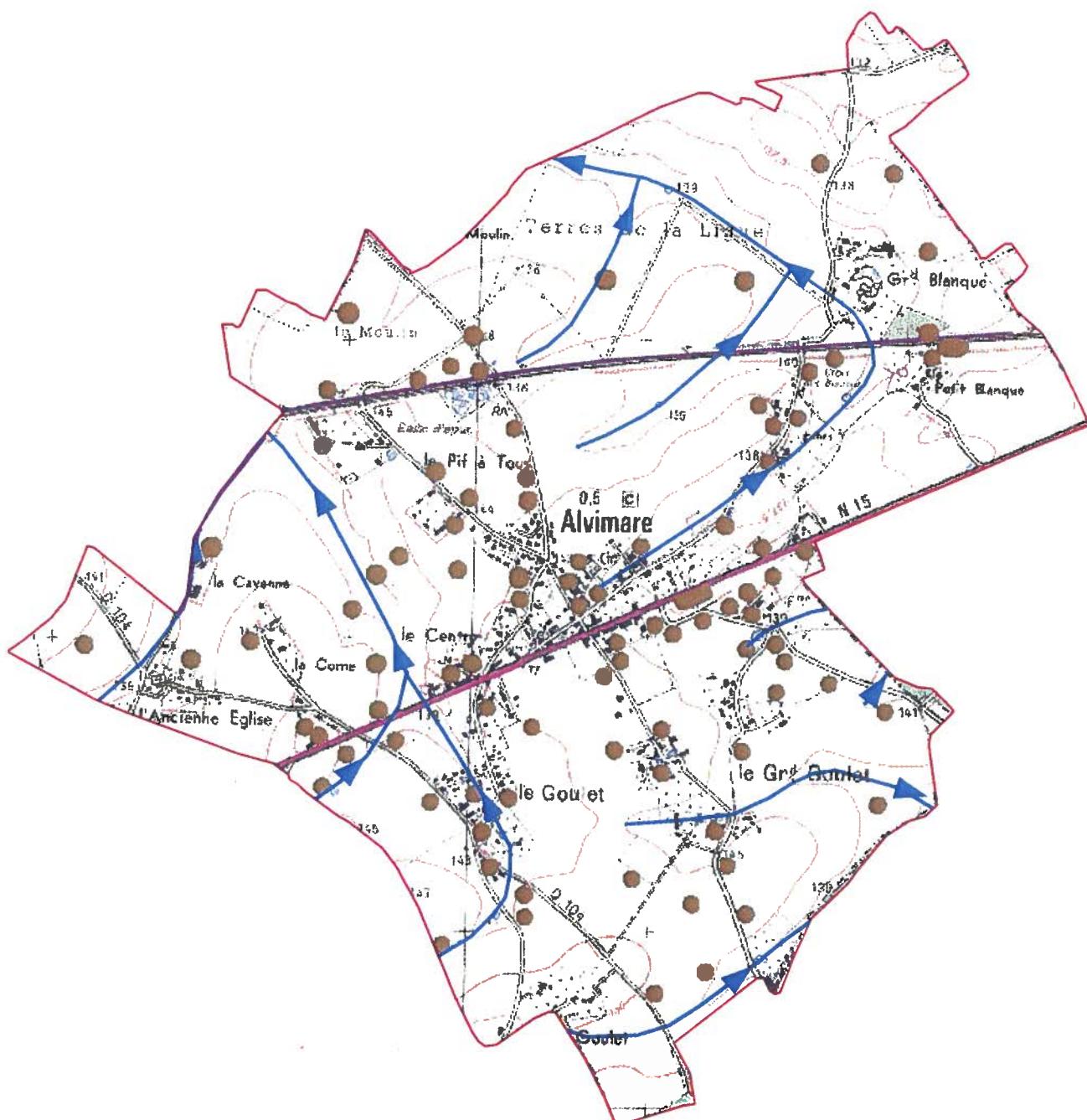


Modèle de l'affiche qui sera apposée par le maire dans les établissements recevant du public (ERP)

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers



**ALVIMARE**  
Risques :  
Inondation  
Mouvement de terrain  
Transport de Matières Dangereuses



**LEGENDE**

**Risques technologiques**

Transports de matières dangereuses  
Routier  
Ferroviaire

**Risques naturels**

- ↗ Axes de ruissellement
- ∅ Indice de cavité souterraine  
(inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié)
- ▨ Ensemble d'indices

0 500 1000 Mètres



La zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Document cartographique élaboré en juin 2006, en fonction des connaissances et des documents de référence.

Scan 25 - 2005  
© IGN - Paris - 2006  
Autorisation n° 43-06001

Préfecture de la Seine-Maritime  
Cartographie - SIRACED-PC  
juin 2006